




Communiqué
de presse




saint-herblain
La Ville



**Conseil municipal du lundi
14 juin
Les principales délibérations**

Vendredi 11 avril



Le maire de Saint-Herblain, Bertrand Affilé, a présenté lors du point presse du 10 juin les 40 délibérations soumises au vote du prochain conseil municipal, lundi 14 juin. Parmi celles-ci, on retiendra notamment :

L'approbation du compte administratif et du compte de gestion. Ces documents comptables viennent valider le budget 2020 et confirment, en creux, la bonne santé financière de la Ville, malgré un contexte économique incertain. Le taux d'épargne se maintient notamment à un haut niveau (21%, soit près de 9M €), permettant ainsi à la Ville d'envisager sereinement ses investissements futurs pour préserver un haut niveau de service public.

Le vote du budget supplémentaire. Celui-ci permet notamment d'affecter les excédents de 2020 et d'adapter le budget en cours aux dépenses exceptionnelles, comme celles liées à la crise sanitaire.

Débat d'orientation sur le Règlement local de publicité métropolitain (RPLm). À l'initiative de Nantes Métropole, un document réglementant la publicité est en cours d'élaboration, permettant notamment d'harmoniser les règlements entre chaque commune de la métropole. Les élus seront invités à débattre des préconisations qu'ils souhaitent adresser au conseil métropolitain pour l'élaboration de ce document. Un débat qui fera suite à la consultation publique qui s'est tenue auprès des habitants de la métropole du 20 janvier au 10 février derniers et duquel ressort une recommandation générale : « Afficher moins, mais mieux ».

Organisation du temps de travail des agents. Cette délibération prévoit d'accorder le temps de travail effectif des agentes et agents de la Ville avec les 1607h annuels requis par la loi de transformation publique, adoptée par le Parlement le 6 août 2019. La délibération prévoit notamment d'augmenter le temps de travail de 1h par semaine, tout en maintenant le nombre actuel des congés et en reconnaissant un certain nombre de sujétions particulières (agents du service de soins infirmiers à domicile, ATSEM...). Cette

Contact presse
Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr



heure de travail hebdomadaire supplémentaire sera mise au service de l'amélioration de la qualité du service public rendu aux Herblinoises et Herblinois.

Subventions et soutien aux associations victimes de la crise économique. Les élus sont également invités à se prononcer sur un premier volet de subventions à verser aux associations herblinoises. Une cinquantaine d'entre elles sont concernées par cet appui financier pour un montant total de 242 935 €.

Par ailleurs, en amont de cette délibération, sera proposé au vote des élus un versement d'urgence pour quatre associations. Les montants versés sont issus du Fonds herblinois de solidarité pour la vie associative, voté en 2020, reconduit en 2021 et pourvu chaque année de 100 000 €.

**Conseil municipal, lundi 14 juin à 14 h, salle de la Carrière (entrée interdite au public).
Le conseil sera à suivre en direct sur saint-herblain.fr**

Contact presse
Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr

